

Département de LOT-ET-GARONNE

Commune de MARMANDE (47200)

Classement dans le domaine public de diverses parcelles

Enquête publique du 13 février 2023 au 28 février 2023

CONCLUSIONS et AVIS du commissaire enquêteur

Destinataires :

- Monsieur le Maire de Marmande
- Monsieur le Sous-préfet de Marmande
- Archives

M. Alain POUMEROL
Commissaire enquêteur

Déroulement de l'enquête

Le projet de classement dans le domaine public de parcelles de voiries, parkings, etc... référencées au cadastre est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Marmande.

Il a donné lieu à une enquête publique qui a débuté le 13 février 2023 et s'est achevée le 28 février 2023, soit une durée de 16 jours consécutifs, en application de l'arrêté UR/SOL 008/2023 du 12 janvier 2023 du Maire de Marmande.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie de Marmande aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux.

La publicité a été effectuée de façon réglementaire: annonces dans la presse et affichage en mairie.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Marmande ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier, à la mairie.

J'ai assuré la permanence prévue par l'arrêté organisant l'enquête publique le mercredi 22 février 2023 de 14h en 17h en mairie de Marmande. L'ensemble de la procédure a été respecté et aucun incident n'est à signaler.

Le projet soumis à l'enquête

L'enquête publique porte sur le projet de classement dans le domaine public de parcelles référencées au cadastre. Vingt-huit (28) sous-dossiers concernant chacun une parcelle déterminée sont annexés au dossier présenté à l'enquête publique. Référencés annexes 2 à 29 (Cf. liste sur le rapport), ces sous-dossiers comprennent pour chacune de ces parcelles un plan de situation et un extrait du plan cadastral.

Synthèse des avis exprimés pendant l'enquête

Pendant le déroulement de l'enquête publique où chacun a pu prendre connaissance du dossier déposé en Mairie de Marmande, siège de l'enquête, le projet n'a fait l'objet d'aucune observation orale auprès du commissaire enquêteur ou écrite sur le registre d'enquête ou par courrier, susceptible de remettre en cause la proposition de transfert décidée par le conseil municipal.

Bilan du projet - Conclusion

À l'issue de cette enquête, au vu des observations et avis recueillis, après analyse du dossier et visite des lieux, un bilan peut être dressé pour ce projet de classement dans le domaine public.

- le projet de classement dans le domaine public ne fait l'objet d'aucune objection de la part du public,
- la proposition de transfert n'est pas incompatible avec les dispositions de la réglementation d'urbanisme.

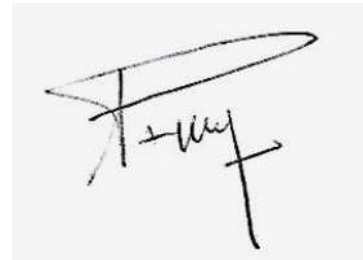
AVIS

Après avoir étudié le dossier, visité les lieux, dressé le bilan du projet et constaté le bon déroulement de l'enquête publique au cours de laquelle je n'ai recueilli aucune observation,

j'émet un **avis favorable** au projet de classement dans le domaine public de la commune de Marmande des parcelles référencées au cadastre, telles qu'elles sont répertoriées et définies dans le dossier d'enquête publique annexé à ce rapport.

Fait à Brax le 3 mars 2023

Le commissaire enquêteur



Alain POUMEROL